

RENCONTRES SALARIÉS

PRESENTATION DE VOTRE DISPOSITIF D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE
PEE

ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES



BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Lien pour enregistrement : [Rencontre Salariés - BNP Paribas - Permanence 2-20240531_150343-Enregistrement de la réunion.mp4 \(sharepoint.com\)](#)





01

L'épargne d'entreprise

02

Le plan d'épargne collectif

03

La gestion financière

04

Les outils et services



L'épargne d'entreprise

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les plans mis en place par votre employeur afin de bien gérer votre épargne d'entreprise



CONCRÈTEMENT, L'ÉPARGNE D'ENTREPRISE QU'EST-CE QUE C'EST ?



Un complément de revenu versé par l'entreprise à ses salariés



Un compte individuel ouvert à votre nom par BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises



Des conditions fiscales avantageuses



Une épargne qui peut être débloquée de manière anticipée, en cas d'évènements de la vie ou pour l'acquisition de votre résidence principale

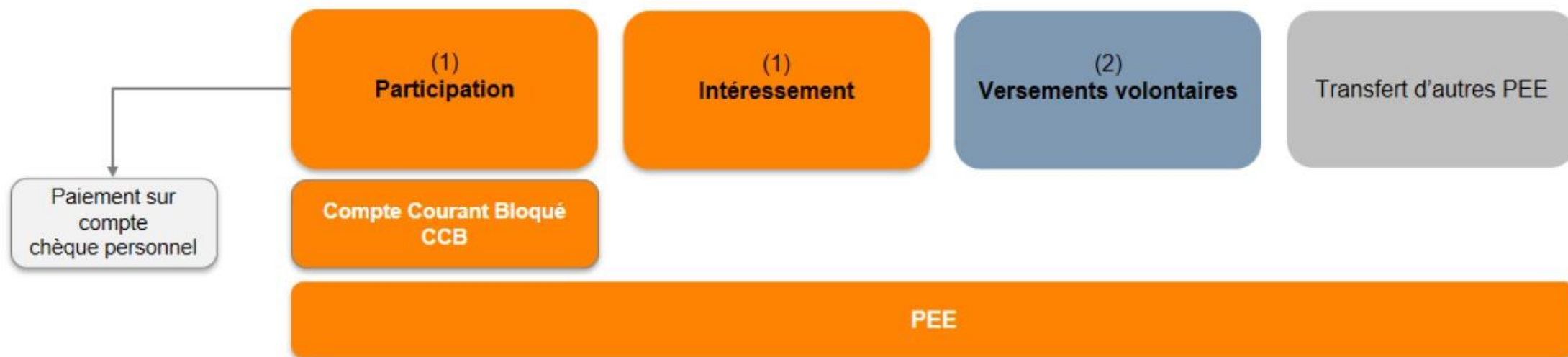


Le plan d'épargne collectif

Parce que le collectif, c'est l'affaire de tous...
Préparons ensemble votre plan d'épargne collectif.



VOTRE DISPOSITIF D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE



(1) Intéressement affecté par défaut : 100% PEE

Participation affectée par défaut : 100% CCB

Si paiement immédiat sur compte chèque personnel : imposable sur le revenu

(2) Maximum 25% du Salaire Annuel Brut

PEE
PARTICIPATION
INTERESSEMENT
VEREMENTS VOLONTAIRES
(placement court / moyen terme)

- Les sommes investies sont bloquées 5 ans
- 10 cas de déblocages anticipés durant ces 5 ans
- Au terme des 5 ans pas d'obligation de retirer ses fonds
- Au retrait, pas d'impôt sur le revenu à payer (quel que soit le motif ou la durée de placement)

CCB
PARTICIPATION
(placement court / moyen terme)

- La Participation investie est bloquée 5 ans
- 10 cas de déblocages anticipés durant ces 5 ans
- Au terme des 5 ans pas on ne peut rester investi sur le CCB. Sans réponse les sommes disponibles sont payées directement sur le compte chèque personnel
- Au retrait, pas d'impôt sur le revenu à payer (quel que soit le motif ou la durée de placement)



Frais de votre PEE

Frais de tenue de compte	Pris en charge par l'entreprise
Frais sur versements	Pas de frais sur versements
Arbitrages	Gratuits, pas de limite en nombre
Accès internet	inclus



Quelles que soient les modalités de sortie
(durant les 5 ans de blocage / disponible au terme des 5 ans)

Origine de l'épargne	Versement volontaire	Versement issu de l'épargne salariale
		Participation / Intéressement
Entrée	✓	✓
Sortie	Exonéré d'impôt sur le revenu	Exonéré d'impôt sur le revenu
Plus-values : soumises aux prélèvements sociaux de 17,2%.		

QUELS SONT LES CAS DE DÉBLOCAGE POUR VOTRE ÉPARGNE ?

	PEE	
Événements familiaux	Mariage, conclusion d'un PACS*	◆
	Naissance ou adoption d'un 3ème enfant puis de chaque enfant suivant*	◆
	Divorce, séparation ou dissolution d'un PACS avec résidence habituelle d'un enfant au domicile du titulaire du compte*	◆
	Violences conjugales	◆
Logement	Résidence principale : Agrandissement*	◆
	Résidence principale : acquisition ou construction*	◆
	Résidence principale : remise en état suite à une catastrophe naturelle*	◆
Travail	Création/reprise d'entreprise et installation d'une activité non salariée*	◆
	Cessation du contrat de travail	◆
	Départ à la retraite	◆
Accidents de la vie	Invalidité de l'épargnant, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS	◆
	Décès de l'épargnant, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS	◆
	Surendettement	◆



Pour le PEE, les demandes de déblocage pour un motif suivi d'un * dans le tableau ci-dessus, doivent être présentées dans un délai de six mois à compter de la survenance de l'évènement.
Pour les autres motifs du PEE, vous pouvez faire une demande de déblocage à tout moment, sans délai maximum.
Pour en savoir plus sur les cas de déblocage, rendez-vous sur epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com > Rubrique > Profiter de votre épargne > Les cas de déblocage anticipé

La gestion financière

Prendre les bonnes décisions en matière d'épargne afin de réaliser vos objectifs en toute sérénité



AVANT D'INVESTIR, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Vous pouvez choisir la façon dont sera gérée votre épargne et les supports de placement sur lesquels vous souhaitez investir. Mais avant, voici les questions à vous poser :

**Dans combien de temps
vais-je devoir débloquer mes fonds ?**

*Déterminez votre horizon de placement
ou d'échéance de votre projet.*



**À l'aise avec les mouvements
des marchés financiers ?**

Etes-vous prêt à accepter des hausses et des baisses ?



**Comment faire le choix
parmi les fonds proposés ?**

*Vous pouvez sélectionner des fonds
accessibles en gestion libre / gestion pilotée,
vous déléguez le pilotage des fonds*



**Quel est le niveau
de performance espéré ?**

*Il dépend du type de fonds choisi : actions,
obligations, monétaires ...*



Vidéo - Comment choisir les supports de placement par rapport à mes attentes, mes objectifs ?

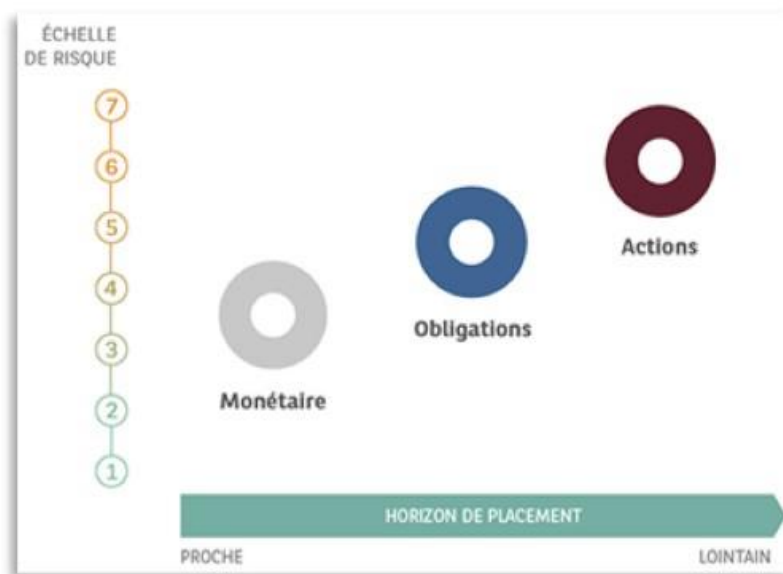
Rendez-vous sur : epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com > Bénéficier de conseils pratiques avec Le Mag' > Toutes les vidéos



QU'EST-CE QU'UN SUPPORT DE PLACEMENT ?

UN SUPPORT DE PLACEMENT EST :

- 1 défini par rapport à une durée d'investissement et à une échelle de risque qui varie de 1 à 7 (Cette dernière correspond au risque que vous êtes prêt(e) à accepter...)
- 2 classé selon 3 grands types d'investissement :



- ▶ **Le monétaire** : il s'agit d'emprunts émis par des entreprises, des banques ou des États sur une durée très courte (Bons du trésor, certificats de dépôt). Le risque et le rendement sont faibles.
- ▶ **Les obligations** : ce sont des emprunts émis par des entreprises ou des États à plus long terme (supérieur à 1 an). Le risque est un peu plus important que pour le monétaire tout comme les opportunités de faire des bénéfices.
- ▶ **Les actions** : une action représente une fraction du capital des entreprises. Les actions évoluent en fonction de la performance des entreprises, le risque est plus élevé mais les espoirs de gains aussi.



Vidéo - Très classe les classes d'actifs !

Rendez-vous sur : [epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com) > Bénéficier de conseils pratiques avec Le Mag' > Toutes les vidéos

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE OU SOLIDAIRE POUR DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE



FAIRE LE CHOIX DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE OU SOLIDAIRE, c'est donner du sens à votre épargne en plaçant votre épargne dans des solutions qui concilient la recherche de performance financière et la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux (critères ESG).

► Des fonds alignés avec vos convictions

Pour aller plus loin, vous pouvez placer votre épargne dans des fonds soutenant des entreprises qui apportent une réponse concrète aux **thèmes qui vous tiennent à cœur**.

► Des labels pour mieux les repérer

FINANSOL



CIES

CIES



GREENFIN



ISR

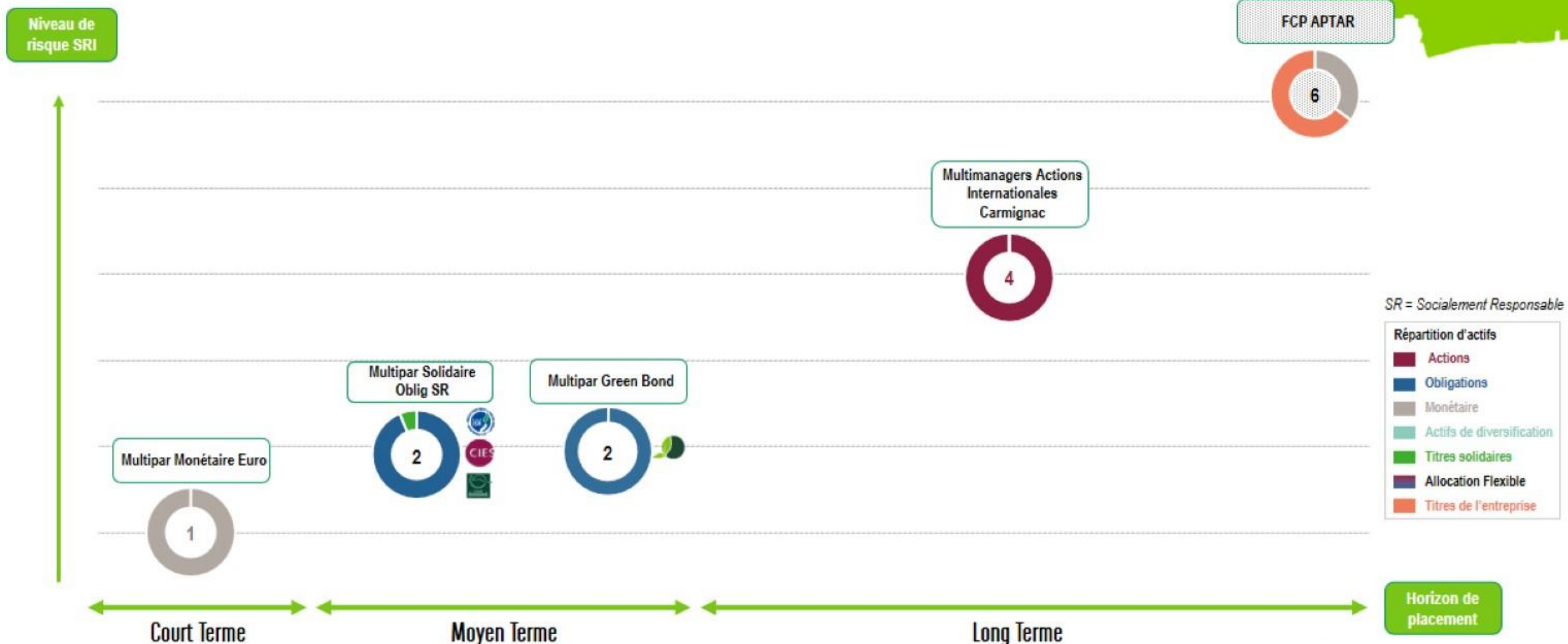
► Avec votre épargne, vous pouvez agir !



Source : [Épargne Responsable : comprendre l'essentiel en une infographie ! - BNP Paribas \(group.bnpparibas\)](#)



VUE D'ENSEMBLE DES SUPPORTS FINANCIERS



PERFORMANCES DE VOS SUPPORTS FINANCIERS (30/04/2024)

Nom du FCPE	SRI	Depuis le 01/01/24	Perf sur 1 An	Perf sur 3 Ans	Perf sur 5 Ans
Multipar Monétaire Euro	1	1,30%	3,74%	3,83%	2,76%
Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable	2	-0,55%	3,40%	-5,13%	-5,20%
Multipar Green Bond	2	-1,70%	2,86%	-13,34%	-9,13%
Multimanagers Actions Internationales Carmignac	4	13,43%	27,80%	4,85%	57,33%
FCP APTAR	6	13,57%	18,44%	9,60%	28,88%

Les outils & services

Tour d'horizon des outils et services mis à votre disposition afin de vous guider au mieux dans le pilotage de votre épargne...



NOUVEL ESPACE PERSONNEL : MON ÉPARGNE ENTREPRISE

FACILITÉ D'ACCÈS ET D'USAGE



CONNEXION FACILE

Votre mail et le mot de passe de votre choix suffisent.

GAIN DE TEMPS

Consultation, transactions, simulations, informations, documentation...

OPÉRATIONS SÉCURISÉES

Un code est envoyé par SMS pour confirmer certaines opérations.

PERSONNALISATION ET ACCOMPAGNEMENT



ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Des parcours adaptés à votre besoin d'information...

- Communications dédiées & alertes
- Simulateurs variés
- Vidéos pédagogiques



Vous souhaitez en savoir davantage sur Mon Épargne Entreprise ?

Consultez [la vidéo](#) !

Et pour accéder à la plateforme privée « Mon Épargne Entreprise », RDV sur le [site Epargne et Retraite Entreprises](#)

> Accéder à mes comptes > « Se connecter à Mon Épargne Entreprise »



PROCESS D'OUVERTURE A PARTIR DE PERSONEO (LE SITE INTERNET)



BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

CHANGER DE LANGUE NOUS CONTACTER DÉCONNEXION

MON ÉPARGNE MES OPÉRATIONS DOCUMENTATION MES DONNÉES OPTIMISER MON ÉPARGNE TOUS MES COMPTES

MON ÉPARGNE

SYNTHÈSE PAR FONDS PAR DATE PAR FONDS ET PAR DATE

Au 17/11/2023, le montant total brut⁽¹⁾ de mon épargne s'élève à : en totalité indisponible.

Vision de vos avoirs : Brut

Épargne salariale
Épargne retraite

MON ÉPARGNE	MONTANT TOTAL (1)	+ OU - VALUE POTENTIELLE

Bienvenue

Votre entreprise

Mes opérations en cours 0

Mes messages non lus 8

URGENT !
Activez maintenant votre nouvel espace.

Ouvrez votre espace personnel PERSONEO
Puis cliquer sur le lien rose qui apparaît à droite

PROCESS D'OUVERTURE A PARTIR DE MON EPARGNE ENTREPRISE (L'APPLICATION MOBILE)



Téléchargez-la dès maintenant !



PROCESS D'OUVERTURE A PARTIR DE LA PAGE PUBLIQUE « BNP PARIBAS EPARGNE RETRAITE ENTREPRISES »

Accueil Epargnants/Salariés | BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises

Je suis un épargnant **Accéder à mon compte** 🔍

Je suis une entreprise

Gérer mon PEE, PERCO, PERECO

Se connecter à Personeo 🇫🇷 Français ▾

Gérer mon PER Entreprises, PERO, PERU

Se connecter à Visiogo 🇫🇷 Français ▾

En avant première, votre nouvel espace

Se connecter à Mon Épargne Entreprise

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Mon Épargne Entreprise

Mon nouvel espace pour piloter toute mon épargne collective

J'active mon nouvel espace personnel
avec mon identifiant Personeo ou Visiogo

en 2 min 2 étapes

Je me connecte
avec mes nouveaux identifiants

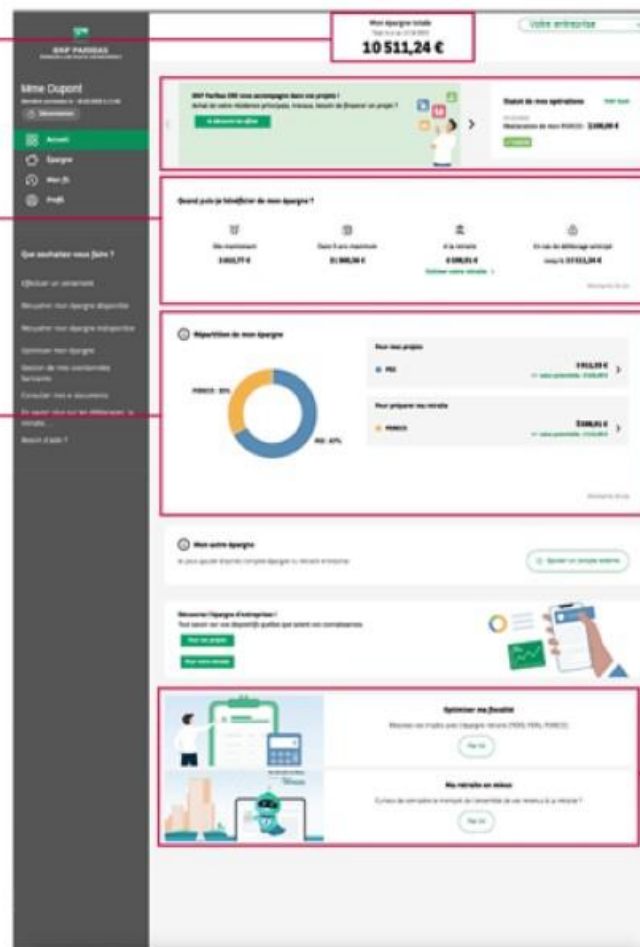
Vous rencontrez une difficulté ?

VOTRE ESPACE PRIVÉ, POUR SUIVRE LES TEMPS FORTS DE VOS DISPOSITIFS

Pilotez votre épargne d'entreprise, en toute sécurité :

1

Écran d'accueil de l'espace privé où l'épargnant retrouve, en plus de l'arborescence du site, la totalité de ses encours et leurs dates de disponibilité (maintenant, à moyen terme, à la retraite).



2

Espace de communication/information personnalisé pour l'utilisateur et personnalisable par l'entreprise...

3

Accès au parcours de coaching retraite Ma Retraite en Mieux, et au simulateur pour optimiser sa fiscalité.

EFFECTUER MES OPÉRATIONS

MES VERSEMENTS VOLONTAIRES

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Metier Demo
Dernière connexion le : 22.11.2022 à 18:05

Déconnexion

Accueil

Epargne

Mon fil

Profil

Que souhaitez-vous faire ?

Saisir un versement

Récupérer mon épargne disponible

Récupérer mon épargne indisponible

Optimiser mon épargne

Gérer mes coordonnées bancaires

Besoin d'aide ?

Voici les étapes à suivre :

- 1 Je définis mes besoins
- 2 Je répartis mon versement
- 3 Je choisis mon mode de règlement
- 4 Je vérifie et valide ma demande

C'est parti !

Versements Volontaires

Par Carte Bancaire
Par prélèvement
automatique

ARBITRER ENTRE SUPPORTS

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Metier Demo
Dernière connexion le : 22.11.2022 à 18:05

Déconnexion

Accueil

Epargne

Mon fil

Profil

Que souhaitez-vous faire ?

Saisir un versement

Récupérer mon épargne disponible

Récupérer mon épargne indisponible

Optimiser mon épargne

Gérer mes coordonnées bancaires

Besoin d'aide ?

Voici les étapes à suivre :

- 1 Je définis mes besoins
- 2 Je désinvestis mon épargne
- 3 Je réinvestis mon épargne

C'est parti !

Arbitrages

Pas de limite en
nombre dans l'année

Pas de frais

LES REMBOURSEMENTS

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Metier Demo
Dernière connexion le : 22.11.2022 à 18:05

Déconnexion

Accueil

Epargne

Mon fil

Profil

Que souhaitez-vous faire ?

Saisir un versement

Récupérer mon épargne disponible

Récupérer mon épargne indisponible

Optimiser mon épargne

Gérer mes coordonnées bancaires

Besoin d'aide ?

Rachat exceptionnel

Préparez-vous à la conclusion d'un rachat à la retraite, votre épargne non investie disponible dans certains cas. Découvrez les conditions de rachat.

Ben à savoir : Certains des cas de rachat présentés ci-dessous nécessitent fin à votre affiliation à la convention, et autres documents nécessaires au paiement de la prestation.

Il existe 7 cas de rachats exceptionnels

1. Achat ou construction de la résidence principale.
UN PÉCÉ JUSTIFICATIF A FOURNIR
Ben à savoir : les sommes issues du compartiment versements obligatoires ne peuvent pas être rachatées.
• Copie notariée, datée et signée, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport valide ou l'original d'un extrait d'acte de naissance ;
• Formulaire « demande de déblocage anticipé pour l'acquisition ou la construction de la résidence principale », dûment complété, daté et signé ;
• pièces justificatives nécessaires en cas d'acquisition ou de construction de votre résidence ;
• relevé d'identité bancaire.

Télécharger le document

2. Décès du conjoint ou du Partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité (PACS)
3. Invalidité du titulaire, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS
4. Situation de surendettement au sens de l'article L.711-1 du code de la consommation
5. Expiration des droits à l'assurance chômage
6. Absence de contrat de travail ou mandat social suite à un non renouvellement de votre mandat de représentation

LES OUTILS POUR PILOTER VOTRE ÉPARGNE D'ENTREPRISE



Des vidéos pédagogiques qui vous expliquent l'essentiel

- Comment donner du sens à votre épargne,
- La participation, L'Intéressement
- Le PEE....



Des simulateurs pour :

- Estimer l'impact sur mes impôts si je demande le paiement de ma Participation
- Comparer mes supports financiers

Étape 1

Estimez en quelques clics votre économie d'impôts et votre épargne supplémentaire

Je sélectionne mon versement : Intéressement Participation

Montant net de mon intéressement : €

Indiquez votre taux marginal d'imposition : 11,00 %

▶ Cliquez ici pour estimer votre TMI

CALCULER



LES SERVICES POUR NOUS CONTACTER

Par téléphone

Contactez nos téléconseillers qui répondront à vos questions :

Allo contact épargnants

0 969 320 346

(prix d'un appel local)



Par courrier

BNP Paribas Epargne & Retraite
Entreprises
TSA 80007,
93736 Bobigny cedex 09



Par email

> Rubrique « **Nous contacter** »



Tchat en ligne

Depuis le site epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com

> Rubrique « **Contact** »



Appel Zen :

Service permettant d'être rappelé au moment qui vous convient.

Appel ACCEO :

Application de traduction en simultané en langage des signes ou transcription écrite pour les sourds et malentendants.



MERCI !

mèsitak grazie chokrane
dhanuavad arigat dziekuje
gracias danke ευχαριστώ nandri
спасибо mahalo teşekkür ederim
spa jërëjëf

THANK YOU!



AVERTISSEMENT

Le présent document est publié par BNP Paribas E&RE, à titre d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit, ni être considéré comme un conseil d'investissement.

Ce document fait référence à un ou des OPC agréés et réglementés dans son/leurs pays de constitution respectifs.

Les investisseurs qui envisagent de souscrire des actions/parts doivent lire attentivement la documentation légale (DIC et prospectus ou règlement) la plus récente et consulter les derniers rapports financiers de l'OPC / des OPC considérés. Les souscriptions ne peuvent être effectuées qu'aux conditions indiquées dans le règlement ou le prospectus du fonds. La documentation légale et les derniers rapports annuels sont disponibles auprès de BNP Paribas E&RE.

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus ou règlement et [DIC des fonds](#), disponibles gratuitement sur votre espace privé.

Avant de souscrire, vous devez lire ces documents. Les performances passées de l' (des) OPC ne préjugent pas des performances futures et la valeur de l' (des) OPC peut évoluer à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valeur des instruments financiers dans lesquels il(s) est (sont) investi(s). Les montants investis sur les supports en unités de compte ayant pour sous-jacent un OPC ne sont donc pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte de capital pouvant être partielle ou totale.

[Toutes les performances financières \(bnpparibas.com\)](#)

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents. La valeur de l'épargne retraite correspondante, égale au produit de la valeur de l'unité de compte par le nombre d'unités de compte détenues, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Il existe donc un risque de perte en capital pouvant être totale ou partielle.



BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises

www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA au capital de 2 468 663 292 euros
Siège Social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris
Identifiant C.E. FR 76662042449 - www.bnpparibas.com
N°ADÉME : FR200182_03KLJL

BNP Paribas Asset Management SAS au capital de 67 373 920 euros
Siège social : 1, bd Haussmann – 75009 Paris - RCS Paris 319 378 832.

CARDIF RETRAITE

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire

Régi par le Code des assurances SA au capital de 200 000 euros
Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris RCS Paris 903 364 321 Adresse postale : 8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex - France

